

Licence Administration économique et sociale (AES) - 2^{ème} année

- **Titre du cours : Droit des obligations 1**
- **Programme** : La formation des contrats et les effets des contrats
- **Crédits ECTS** : 5
- **Langue d'enseignement** : Français
- **Modalité pédagogique** : Présentiel
- **Total heures** : 43h30
- **Heures CM** : 30h CM
- **Heures TD** : 13h30 TD
- **Heures de travail personnel par étudiant** : En licence, on estime que les heures de travail personnel sont équivalentes aux heures de cours.
- **Responsable de la formation** : responsable pédagogique de la L2 AES : Mariana Pujol
- **Responsable du cours** : Bérénice de Bertier Lestrade
- **Chargé de TD** : Patricia Boldrini, Sarah Béret, Binto Meite, Fatos Harman

DESCRIPTION

- **Présentation :**

Quel est l'objectif global du cours ?

L'objectif du cours est de comprendre le processus de formation d'un contrat, les règles juridiques de négociation, les conditions de validité et les effets d'un contrat, de connaître les principaux remèdes juridiques en cas d'inexécution d'un contrat.

- **Lien avec le programme :**

En quoi est-il pertinent au sein des autres cours ?

La licence AES donne une formation pluridisciplinaire en droit, économie, gestion et informatique.

Le programme de droit de L2 est dans la continuité de celui de L1 et très généraliste.

Il est nécessaire pour aborder ensuite des enseignements plus spécialisés.

L'enseignement de droit des obligations 1 (semestre 3) est en cohérence avec l'enseignement de droit des obligations 2 (semestre 4). Les étudiants étudient ainsi les deux sources d'obligations : l'acte juridique (semestre 3) et le fait juridique (semestre 4).

Le droit des obligations et plus particulièrement le droit des contrats, est central et très concret : les étudiants signeront tous, un jour ou l'autre, un contrat (bail, prêt, vente, assurance... etc) et le contrat est au cœur de toute activité économique et/ou professionnelle. Son enseignement est donc essentiel.

- **Objectifs d'apprentissage :**

A l'issue de ce cours, l'étudiant est capable de :

- reconnaître les différents types de contrats (onéreux/gratuit, unilatéraux/synallagmatiques, à exécution instantanée ou successive... etc)
- résoudre une étude de cas simple relative au contrat
- connaître les conditions de formation et de validité d'un contrat
- connaître les effets d'un contrat et les sanctions en cas d'inexécution.

- **Compétences transverses :**

Ce cours prépare-t-il à certaines compétences transverses attendues au niveau licence ?

Oui, ce cours développe certaines compétences transverses attendues au niveau licence. Il permet de développer l'esprit d'analyse, la réflexion, la déduction, la démonstration, l'autonomie, la capacité de travail.

- **International**
Il n'y a pas de dimension internationale dans ce cours.
- **Responsabilité sociale et environnementale**
Il n'y a pas de dimension RSE dans ce cours.

● **Prérequis :**

Que faut-il maîtriser avant de commencer ce cours ?

Dans l'idéal, il faut avoir suivi le cours de droit et les travaux dirigés correspondants en 1ère année de licence AES (cadre juridique 1 et 2) qui permettent de mieux maîtriser les notions juridiques et la méthodologie des exercices juridiques (étude de cas). Une bonne maîtrise du français, de l'orthographe et de la rédaction est aussi nécessaire.

● **Contenu, organisation :**

Quels documents sont mis à disposition des étudiants ? Par quel biais ?

Sont mis à disposition des étudiants sur Moodle des schémas (schéma de l'obligation et des sources des obligations), une bibliographie, un plan détaillé du cours ainsi qu'un plan très détaillé sur lequel sont reproduits tous les textes juridiques de référence.

● **Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu + continu terminal :

- **Le contrôle continu** tient compte de l'assiduité en travaux dirigés, de la participation orale, de devoirs préparés à la maison et d'un examen écrit d'1h30 réalisé au cours du semestre.
- **Le contrôle terminal** prend la forme d'un examen écrit de 1h30 (étude de cas) en session 1 et d'un QCM en session 2 (points TD 50/ points CM 50).

Type d'évaluation :

Études de cas (session 1) ou QCM (session 2)

- **Bibliographie (indicative) :**

Manuels de droit des obligations

- A.BÉNABENT, Droit des obligations, 19^{ème} éd. LGDJ - Précis Domat 2021
- Y.BUFFELAN-LANORE, V.LARRIBAU-TERNEYRE, Droit civil, Les obligations, 17^{ème} éd. Sirey 2020
- R. CABRILLAC, Droit des obligations, 15^{ème} éd Dalloz 2022
- M.FABRE-MAGNAN, Droit des obligations, 1-Contrat et engagement unilatéral, 6^{ème} éd. PUF 2021
- B. FAGES, Droit des obligations, LGDJ 12^{ème} éd 2022
- J.JULIEN, Droit des obligations, 5^{ème} éd. Bruylant 2021
- F.TERRÉ, P. SIMLER, Y. LEQUETTE, CHÉNEDÉ Les obligations, Dalloz – Précis, 12e édition 10/2018
- P. MALAURIE, L.AYNES, P.STOFFEL-MUNCK, Les obligations, 11^{ème} éd. LGDJ Lextenso 2020
- P.MALINVAUD, M.MEKKI, J.B. SEUBE, Droit des obligations, 16^{ème} éd LexisNexis 2021
- S.PORCHY-SIMON, Droit des obligations 2023, 15^{ème} éd. Dalloz 2022

Vocabulaires juridiques :

- R.CABRILLAC, Dictionnaire du vocabulaire juridique 2023, 14^{ème} éd. LexisNexis 2022
- G.CORNU, Vocabulaire juridique, 14^{ème} éd. Puf 2022
- T.DEBARD, Lexique des termes juridiques 2022-2023, 30^{ème} éd., Dalloz 2022

Liens

-Code civil :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000006070721&dateTexte=20200903>

-Légifrance : Site relatif à l'ensemble du droit français : (la Constitution, les Codes, la jurisprudence de la Cour de cassation et du Conseil d'Etat, etc.) <https://www.legifrance.gouv.fr/>

-Site de la Cour de cassation : <https://www.courdecassation.fr/>

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies dans ce syllabus sont provisoires et peuvent être modifiées. Les modifications du plan de cours seront annoncées en classe.